



l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Cette réalisation durement acquise est le résultat d'une collaboration sans précédent entre les agences gouvernementales de la RDC, les entreprises extractives et les organisations de la société civile, pour déclarer fidèlement les importants flux des revenus générés par le complexe secteur des ressources naturelles du Congo.

Il y a seulement un an, la RDC a été suspendue du processus ITIE pour n'avoir pas adéquatement répondu aux exigences de l'ITIE. Face à cette exclusion, les parties prenantes ont travaillé ensemble pour améliorer le cadrage et la précision des prochains rapports au Conseil d'Administration de l'ITIE. Les organisations de la société civile locale ont suivi de près le processus tant en identifiant les lacunes existantes qu'en proposant des solutions pratiques pour y remédier. Leurs contributions ont été essentielles pour la réussite de la candidature de la RDC au statut de pays membre de l'ITIE.

« En respectant ses engagements de divulguer des renseignements importants sur les revenus du secteur de l'exploitation minière, la RDC a désormais fait un pas décisif vers une meilleure gouvernance de la richesse de ses ressources naturelles, » a déclaré l'ancien Président des Etats-Unis Jimmy Carter. « J'espère que le peuple congolais saisira cette opportunité pour responsabiliser ses dirigeants en vue de promouvoir le développement durable et la réduction de l'extrême pauvreté dans laquelle vivent plus de 70 millions de ses citoyens. Toutes les parties prenantes doivent agir rapidement et de manière soutenue pour relever ces défis et surmonter les séquelles de la mauvaise gestion et de la corruption qui ont longtemps paralysé le secteur des industries extractives ».



Il y a des défis considérables dont le premier est de conserver le statut de conformité à l'ITIE. En vertu de la norme ITIE qui entre en vigueur dès cette année, la conformité nécessitera la divulgation des informations au-delà des recettes publiques, y compris des données sur les licences et la propriété, la production et les exportations, les statistiques de l'emploi et les transferts infranationaux. Ce processus intense de production du rapport exigera ainsi un engagement immédiat des principales parties prenantes afin de respecter l'échéance du 31 Décembre 2014.

Bien plus encore, la RDC doit commencer à utiliser les données publiées pour faire avancer la redevabilité dans le secteur minier. Dans l'esprit global de la norme ITIE, le pays devra montrer comment les recettes publiques du secteur des industries extractives ont été dépensées. Selon le dernier rapport de l'ITIE, les entreprises publiques minières en RDC ont collecté 328 000 000 dollars sur les compagnies minières privées, ce qui représente plus d'un tiers de tous les revenus du secteur minier déclarés en RDC. Au cours de la même période, les travailleurs de deux de ces entreprises publiques étaient en grève pour cause de salaires impayés. En fin de compte, la bonne gouvernance des ressources naturelles de la RDC ne sera pas mesurée par la validation de l'ITIE, mais par l'amélioration réelle de condition de vie des citoyens congolais.